

# SUPPLEMENT

AU



# JOURNAL DE ROUBAIX

Du 12 AVRIL 1868.

Chambre consultative des Arts et Manufactures.

## LETTRES

SUR LA SITUATION  
DE L'INDUSTRIE DE ROUBAIX.

La crise commerciale que nous subissons a dû préoccuper, comme c'était son devoir, la Chambre consultative des Arts et Manufactures de notre centre manufacturier.

A cet effet :

Un premier mémoire fut remis par elle à Sa Majesté l'Empereur, lors de son voyage à Roubaix, en août 1867; Un second mémoire fut adressé à M. le Ministre du Commerce le 14 décembre dernier et publié dans le *Journal de Roubaix* le 18 du même mois.

On lira d'autre part la réponse de M. le Ministre.

Un troisième mémoire, ayant le même but,

fut écrit le 14 mars dernier : on en trouvera le texte plus loin.

En publiant ces divers documents, la Chambre consultative répond au désir qui lui a été exprimé par nos nombreux industriels.

## LETTERE DE M. LE MINISTRE

Paris, le 25 janvier 1868.

A Messieurs les Président et Membres de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix.

MESSIEURS,

Par une lettre du 14 décembre dernier, que vous avez jugé à propos de faire publier dans les journaux avant d'avoir reçu ma réponse, vous présentez vos observations sur la crise que traverse Roubaix, crise qui, selon vous, a pris naissance dans le Traité de Commerce avec l'Angleterre pour s'effacer pendant la crise américaine et reparaitre ensuite avec plus d'intensité.

Des explications que vous avez produites à ce sujet, il résulte que l'industrie de Roubaix, après avoir complètement transformé son outillage pour être à même de produire à bon marché et de soutenir la concurrence étrangère, a obtenu pendant la crise américaine et grâce à la disette du coton, un succès qui a déterminé un accroissement de production. Le coton ayant repris sa place dans la consommation, le trop plein s'est fait sur les articles de l'industrie de Roubaix qui a dû songer à réduire le travail.

Cette situation s'est aggravée en se généralisant et en s'étendant notamment à Bradford, qui produit des articles similaires à ceux de votre ville. Les Anglais, dont le système consisterait à vendre quand même dans les temps de crise, nous auraient envoyé de grandes quantités de tissus, vendus à vil prix.

Vous ne pourriez suivre sur ce terrain vos rivaux qui, avec une expérience faite, disposent de grands capitaux, ont un marché de 200 millions de consommateurs, paient moins cher leurs usines et le combustible, possèdent des ouvriers plus aptes que les nôtres et sont enfin à même de se faire spécialistes.

Vous reconnaissez, il est vrai, que la fabrication des articles nouveautés, occupe une place importante à Roubaix, mais vous ajoutez qu'elle ne suffit pas, parce qu'en 1865, elle n'est guère entrée que pour un cinquième dans la production totale de cette ville.

Vous affirmez la nécessité des débouchés à l'extérieur, mais en même temps vous déclarez que des essais malheureux ont été faits dans les pays lointains où nos industriels ont rencontré la concurrence anglaise.

Enfin, sans méconnaître l'influence de la cherté du pain dans les transactions, vous constatez, d'après les dires des vétérans de l'industrie, que dans les plus mauvais moments Roubaix n'a pas cessé de travailler.

Vous arrivez ainsi à imputer le malaise actuel au Traité de Commerce et ce qui vous fortifie dans cette opinion, c'est que d'après l'exposé de la situation de l'Empire en 1867 l'Importation a augmenté de 276 millions tandis que l'Exportation a decru de 178 millions.

Puis, laissant les chiffres généraux, pour entrer plus particulièrement dans les faits qui concernent votre industrie, vous constatez avec le Rapport de la Commission permanente des valeurs pour 1866, que les importations des étoffes mélangées ont augmenté de 25 p. 0/0, en faisant remarquer que par suite de la dépréciation des prix, le chiffre des aunes s'est accru considérablement. Vous ajoutez que le droit de 10 p. 0/0 est insuffisant, attendu que dans la pratique, il ne représente guère que 6 à 7 p. 0/0. A côté de ces faits, vous déclarez que l'exportation des tissus de Roubaix est insignifiante, eu égard à sa production.

Pour donner plus de force à votre opinion, vous citez l'opposition que le Traité de Commerce avec l'Angleterre rencontrerait dans quelques localités et pour vous résumer c'est la dénonciation de ce Traité lui-même que vous demandez.

Pour répondre à cette réclamation, je crois que le mieux est d'abord de mettre sous vos yeux les chiffres que j'ai relevés dans les tableaux officiels de l'administration des douanes, comme vous auriez pu le faire vous-mêmes.

Je laisserai de côté les chiffres généraux que vous avez cités, pour me renfermer dans ce qui vous touche plus spécialement, c'est-à-dire, dans les données qui s'appliquent aux produits de l'industrie de Roubaix.

Je prendrai pour point de départ l'année 1862, celle pendant laquelle les effets des Traités avec l'Angleterre et la Belgique ont pu être appréciés à l'importation.

Pendant cette année, l'importation des tissus d'Alpaga, des étoffes diverses et des tissus mélangés s'est élevée à 30 millions. Pendant les années 1863, 1864 et 1865, malgré le développement successif de nos traités de commerce, l'importation a varié entre 20 et 26 millions; en 1866, elle est remontée à 29 millions. Elle est donc inférieure encore à ce qu'elle était au début.

Pendant les 10 premiers mois de 1867, c'est-à-dire pendant la période d'importations si considérables, selon vous, le chiffre est de 22 millions; mais il était à peu près le même en 1865 et, en 1866, il atteignait près de 25 millions.

Quant à l'exportation que vous déclarez insignifiante, eu égard à la production de Roubaix, voici ce qu'elle a été :

|      |                 |
|------|-----------------|
| 1861 | 115.919.000 fr. |
| 1862 | 146.704.000 »   |
| 1863 | 199.653.000 fr. |
| 1864 | 242.472.000 »   |
| 1865 | 140.949.000 »   |
| 1866 | 161.440.000 »   |

Au premier aperçu, il résulte de ces chiffres qu'entre 1861 et 1866, il existe à l'avantage de l'exportation un excédant de 45 millions et demi, qu'il y a faiblesse en 1865 et en tout cas décroissance relative à 1863 et 1864. Mais cette décroissance est plus apparente que réelle; en effet, les taux des valeurs de Douanes qui ont servi aux évaluations étaient en 1861 de 20 fr. 15 — en 1862 de 30 fr. — en 1863 et 1864 de 31 fr. 50; au contraire en 1865 et 1866 ils ne sont plus que de 23 et 24 fr. Or, je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que si le taux d'évaluation de 31 fr. 50 était appliqué en 1866, comme il serait logique de le faire lorsque deux termes de comparaison sont mis en présence, le chiffre de l'exportation de 1866 s'éleverait bien au-delà de 161 millions.

Pendant les dix premiers mois de 1867, l'exportation a été loin de fléchir, comme vous l'appréciez par les chiffres suivants :

|                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| Dix premiers mois de |                 |
| 1867                 | 143.049.000 fr. |
| 1866                 | 139.048.000 »   |
| 1865                 | 147.909.000 »   |

Il y lieu de conclure de ce qui précède que même en faisant la part des atténuations que vous signalez dans les déclarations de douanes, l'avantage de notre exportation est incontestable.

C'est en présence de ces faits que vous demandez, comme remède suprême, la dénonciation du Traité de Commerce. Mais, permettez-moi de vous faire remarquer, Messieurs, qu'une telle mesure irait à l'encontre d'un vœu que vous émettez, celui qui tend au développement de notre Commerce extérieur; il est difficile d'admettre, en effet, qu'en nous renfermant dans un système prohibitif, l'étranger nous conserverait les avantages qu'il nous a concédés.

Les Traités sont-ils d'ailleurs réellement solidaires des maux que vous signalez ?

L'année dernière, il est notoire que certaines préoccupations politiques ont exercé de l'influence sur les affaires. La récolte en blé n'a été favorable nulle part en Europe, si ce n'est en Hongrie, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer dans une autre circonstance. L'Amérique du Nord elle-même n'a pas été plus heureuse, et cette situation, aggravée par les tarifs de douanes élevés qu'elle a cru devoir édicter à la suite de la guerre de la sécession, est venue resserrer encore un marché qui nous offrait de larges débouchés. Toutes ces circonstances fâcheuses ont pesé sur le mouvement industriel et commercial de l'Europe; vous en voyez vous-même un exemple par ce qui se passe à Bradford; évidemment ces faits se seraient produits également si les Traités de Commerce n'avaient pas existé. Je crois donc qu'il est juste, au lieu de leur imputer des résultats auxquels ils sont étrangers, de reconnaître qu'ils ont au contraire servi à rendre ces résultats moins pénibles.

Vous devez reconnaître aussi, Messieurs, que le Gouvernement, lorsqu'il a conclu les Traités de Commerce, ne vous a pas laissés désarmés devant la concurrence étrangère. Indépendamment du droit protecteur qui vous a été accordé, n'avez-vous pas obtenu la franchise, ou tout au moins des droits de balance pour les matières premières que vous em-

ployez? mesure qui n'aurait pas eu sa raison d'être si la France était restée un marché privilégié. Le Gouvernement n'a-t-il pas développé dans la limite des ressources dont il dispose le réseau de nos chemins de fer? N'a-t-il pas, dans l'intérêt du progrès, ouvert l'année dernière, l'Exposition Universelle, dont les résultats ont prouvé, permettez-moi de vous le dire, que nos ouvriers et ceux qui les dirigent ne le cèdent en rien à l'étranger.

En présence de ces observations et surtout des chiffres officiels que j'ai constatés ci-dessus, j'aime à espérer que des hommes aussi pratiques que vous, Messieurs, reconnaîtront après une appréciation mieux étudiée des faits, que les Traités de Commerce n'ont pas eu la conséquence fâcheuse que vous leur attribuez et qu'après avoir amené un grand perfectionnement dans l'outillage, ils ont favorisé un développement d'exportation dont on chercherait vainement la trace dans les années antérieures.

Vous n'ignorez pas que la crise industrielle, dont vous vous plaignez, sévit dans tous les Etats de l'Europe et n'a pas épargné le nouveau monde, et vous serez peut-être amenés à reconnaître, après un examen plus approfondi, qu'il n'est pas juste de faire remonter au Gouvernement la responsabilité d'une situation qu'il regrette profondément, mais qui ne peut être attribuée qu'à des causes générales tout-à-fait indépendantes des Traités de Commerce. J'appelle également votre attention sur le résultat de la réforme économique au point de vue des subsistances. On s'accorde généralement à reconnaître que les facilités laissées au commerce des céréales ont atténué dans une certaine mesure les conséquences douloureuses de deux mauvaises récoltes. La cherté des subsistances depuis deux ans a nécessairement amené une réduction dans la consommation des produits fabriqués, et cette réduction paraît avoir pesé sur notre marché extérieur et contribué particulièrement à déterminer l'excédant actuel de la production sur la consommation et par suite le ralentissement si regrettable des affaires industrielles.

Ces manifestations extérieures pourraient être de nature à en provoquer d'autres de la part des Chambres de Commerce qui ne partagent pas vos idées, et je n'aperçois pas les avantages que pourrait avoir une polémique de ce genre, au milieu d'une crise dont tout le monde a intérêt à atténuer les effets, en maintenant dans les esprits, le calme, la patience et l'esprit de concorde.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée,

Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

DE FORCADE.

Lettre de la Chambre consultative.

Roubaix, le 14 mars 1868.

A son Excellence, M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La Chambre consultative des Arts et Manufactures a reçu la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire en date du 25 janvier dernier,

en réponse au Mémoire qui vous avait été adressé par elle, le 14 décembre précédent, sur la situation de l'industrie de Roubaix.

La Chambre éprouve, Monsieur le Ministre, le désir d'entrer dans des explications nouvelles, qui auront pour résultat d'éclaircir la question. Elle éprouve surtout le besoin d'analyser avec vous les chiffres d'importation et d'exportation sur lesquels vous vous appuyez pour dire que le Traité de Commerce n'est pour rien dans la crise que nous traversons. C'est là une question capitale, pour laquelle nous n'hésitons pas à vous dire, M. le Ministre, que nous différons tout à fait d'opinion avec vous. Nous n'avons jamais dit que le Traité est l'unique cause du malaise, mais nous disons qu'il en est la cause principale.

Occupons-nous d'abord des importations de tissus mélangés qui intéressent plus particulièrement notre fabrique.

Vous établissez que :

En 1862, on a importé pour 30 millions;

En 1863, 1864, 1865 entre 20 et 26 millions.

En 1866, pour 29 millions.

Ce dernier chiffre est donc inférieur, dites-vous, à ce qu'il était au début; et, en effet, il y a un million de moins d'un côté que de l'autre.

Mais nous ne saurions, Monsieur le Ministre, accepter cette conclusion sans examen préalable, car nous espérons pouvoir prouver que les importations de ces genres de tissus ont doublé par les quantités; c'est ce que nous allons faire.

Tout le monde sait que dans les premières années de la mise à exécution du Traité, les déclarations se faisaient loyalement et sincèrement, mais la douane s'est montrée si tolérante que progressivement les atténuations de valeur ont pris des proportions incroyables; c'est à ce point que beaucoup de personnes ont supposé que les bureaux avaient reçu l'ordre de ne pas faire de préemptions.

Certes, la Chambre consultative n'a pas cru que la chose fut possible, mais elle a pensé avec raison que la difficulté d'apprécier la sincérité des déclarations était la seule cause d'un état de chose qui dénaturait tout à fait le droit protecteur, en même temps qu'il porte préjudice au Trésor public.

Le mal n'en continue pas moins d'exister, puisqu'il est de notoriété que ces atténuations varient de 30, 35 et même de 40 0/0. pour les tissus d'un prix élevé.

Mais nous vous entendons dire ceci : « Donnez des preuves et l'administration sévira contre ceux qui pratiquent ces fraudes. » Sans doute, Monsieur le Ministre, ces preuves seraient désirables; mais, pensez-vous que les intéressés soient assez maladroits ou assez ennemis de leurs intérêts pour nous les apporter? mais votre expérience des hommes et des choses ne vous dit-elle pas suffisamment que la certitude de l'impunité conduit directement à ce résultat ?

Or, nous disons que la douane elle-même sait qu'on la trompe; et de notre côté, nous avons individuellement reçu maintes confidences sur l'exactitude de ces faits et nous les affirmons.